

Unités constitutives du référentiel de certification

(Annexe modifiée par les arrêtés du 8 avril 2010 et 13 avril 2010)

Unité U11 – mathématiques

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques (groupement B) pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U12 – sciences physiques et chimiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Elle comprend les modules spécifiques suivants du programme de sciences physiques et chimiques établi par l'arrêté du 10 février 2009 :

SL5 Pourquoi les objets sont-ils colorés ?

CME6 Comment fonctionnent certains dispositifs de stockage ?

CME7 Comment l'énergie est-elle distribuée à l'entreprise ?

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UNITÉ 31

ÉPREUVE E 3 / Sous-épreuve A3: Evaluation de la formation en milieu professionnel

C	Savoirs associés	COMPÉTENCES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	Sa	Sa	Sa	Sa	Sa	Sa
			11	12	21	22	31	32							
C.1	C11.1	Identifier la situation la demande													
	C11.2	Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires													
	C12.1	Décoder et analyser les données de la demande													
	C13.1	Identifier les sources d'informations													
	C13.2	Sélectionner et classer les informations de tous ordres													
C.2	C21.1	Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique													
	C22.1	Rechercher les solutions technologiques adaptées													
	C23.1	Établir et construire les documents définissant le produit au plan esthétique et technique													
	C24.1	Participer à l'établissement d'un prix de revient prévisionnel du produit													
	C24.2	Évaluer les temps													
C.3	C31.1	Définir l'ordre chronologique des phases													
	C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...													
	C33.1	Établir les modes opératoires des différentes étapes													
	C34.1	Contrôler, régler les matériels, les outils													
	C34.2	Assurer les approvisionnements													
	C34.3	Prévoir les disponibilités des postes de travail													
C.4	C41.1	Effectuer toute opération main, machine automatisées ou non													
	C44.1	Contrôler la conformité et la qualité de la commande													
C5	C51.1	Évaluer les coûts directs et indirects, les écarts													
	C52.1	Réaliser les produits en tenant compte des temps, des délais, selon la qualité exigée													
	C53.1	Proposer des solutions optimales													
	C54.1	Assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel et des outils													
C6	C61.1	Etablir la communication avec tout partenaire													
	C62.1	Participer à l'animation													
	C64.1	Participer à la formation													

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UNITÉ 32

ÉPREUVE E 3 / Sous-épreuve B3: Lancement et fabrication d'un ouvrage

C	COMPÉTENCES	Savoirs associés																	
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	Sa 11	Sa 12	Sa 21	Sa 22	Sa 31	Sa 32					
C.1	C11.1	Identifier la situation la demande																	
	C11.2	Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires																	
	C12.1	Décoder et analyser les données de la demande																	
	C13.1	Identifier les sources d'informations																	
	C13.2	Sélectionner et classer les informations de tous ordres																	
C.2	C21.1	Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique																	
	C22.1	Rechercher les solutions technologiques adaptées																	
	C23.1	Etablir et construire les documents définissant le produit au plan esthétique et technique																	
	C24.1	Participer à l'établissement d'un prix de revient prévisionnel du produit																	
	C24.2	Évaluer les temps																	
C.3	C31.1	Définir l'ordre chronologique des phases																	
	C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...																	
	C33.1	Etablir les modes opératoires des différentes étapes																	
	C34.1	Contrôler, régler les matériels, les outils																	
	C34.2	Assurer les approvisionnements																	
C.4	C41.1	Effectuer toute opération main, machine automatisées ou non																	
	C44.1	Contrôler la conformité et la qualité de la commande																	
	C51.1	Évaluer les coûts directs et indirects, les écarts																	
C5	C52.1	Réaliser les produits en tenant compte des temps, des délais, selon la qualité exigée																	
	C53.1	Proposer des solutions optimales																	
	C54.1	Assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel et des outils																	
C6	C61.1	Etablir la communication avec tout partenaire																	
	C62.1	Participer à l'animation																	
	C64.1	Participer à la formation																	

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UNITÉ 33

EPREUVE E 3 / Sous-épreuve C3: Projet d'art appliqué

C	Savoirs associés	COMPÉTENCES													
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	Sa 11	Sa 12	Sa 21	Sa 22	Sa 31	Sa 32	
C.1	C11.1	Identifier la situation la demande													
	C11.2	Identifier les types d'informations esthétiques et techniques nécessaires													
	C12.1	Décoder et analyser les données de la demande													
	C13.1	Identifier les sources d'informations													
	C13.2	Sélectionner et classer les informations de tous ordres													
C.2	C21.1	Rechercher, comparer, choisir, et traduire une solution esthétique et technique													
	C22.1	Rechercher les solutions technologiques adaptées													
	C23.1	Etablir et construire les documents définissant le produit au plan esthétique et technique													
	C24.1	Participer à l'établissement d'un prix de revient prévisionnel du produit													
	C24.2	Evaluer les temps													
C.3	C31.1	Définir l'ordre chronologique des phases													
	C32.1	Déterminer les moyens manuels, mécaniques, automatisés, informatisés...													
	C33.1	Etablir les modes opératoires des différentes étapes													
	C34.1	Contrôler, régler les matériels, les outils													
	C34.2	Assurer les approvisionnements													
	C34.3	Prévoir les disponibilités des postes de travail													
C.4	C41.1	Effectuer toute opération main, machine automatisées ou non													
	C44.1	Contrôler la conformité et la qualité de la commande													
C5	C51.1	Evaluer les coûts directs et indirects, les écarts													
	C52.1	Réaliser les produits en tenant compte des temps, des délais, selon la qualité exigée													
	C53.1	Proposer des solutions optimales													
	C54.1	Assurer la maintenance de 1 ^{er} niveau du matériel et des outils													
C6	C61.1	Etablir la communication avec tout partenaire													
	C62.1	Participer à l'animation													
	C64.1	Participer à la formation													

Unité U34 (épreuve E3 – sous-épreuve E34) – économie gestion

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U35 (épreuve E3 – sous-épreuve E35) – prévention, santé, environnement

Le contenu de cette unité est défini dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U4 (épreuve E4) – épreuve de langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U51 (épreuve E5 – sous-épreuve E51) – français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°2 du 19 février 2009).

Unité U52 (épreuve E5 – sous-épreuve E52) – histoire, géographie, éducation civique

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°2 du 19 février 2009).

Unité U6 (épreuve E6) – arts appliqués et cultures artistiques

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U7 (épreuve E7) – épreuve d'éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité facultative UF1 – épreuve facultative de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.